



LA BRILLAZ



# Rapport de gestion 2022

Commune de La Brillaz

# Table des matières

<b>Rapport du conseil communal</b> .....	3
<b>0 Administration générale</b> .....	4
Conseil communal.....	4
Commissions diverses .....	5
Personnel communal .....	8
Immeuble administratif.....	8
<b>1 Ordre et sécurité publics, défense</b> .....	9
Police du feu .....	9
Service du feu – CSPi Sarine Ouest Autigny-Chénens-Cottens-La Brillaz .....	9
<b>2 Formation</b> .....	11
Liste des enseignants .....	11
Conseil des parents .....	12
AES .....	12
Bibliothèque scolaire.....	13
Bâtiments scolaires .....	13
Transports scolaires .....	14
Conservatoire.....	14
<b>3 Culture, sport et loisirs</b> .....	14
BRA.....	14
Sociétés locales - USLB .....	14
Installations sportives et culturelles .....	15
<b>4 Santé</b> .....	17
RSS.....	17
<b>5 Prévoyance sociale</b> .....	17
Petite enfance.....	17
ARCOS.....	18
IPSO .....	18
FriTime.....	18
La Brillaz bouge et se rencontre .....	19
<b>6 Trafic et télécommunications</b> .....	19
Routes communales.....	19
Transports publics .....	19
<b>7 Protection de l’environnement et aménagement du territoire</b> .....	20
Approvisionnement en eau .....	20

Traitement des eaux usées.....	20
Gestion des déchets .....	21
Cimetières.....	23
Aménagement du territoire et constructions.....	23
<b>8 Economie publique.....</b>	<b>24</b>
Forêts.....	24
<b>9 Finances et impôts.....</b>	<b>24</b>
Mise en œuvre du modèle comptable MCH2.....	24
Compte de résultats.....	26
Compte des investissements .....	28
Indicateurs financiers MCH2.....	29

# Rapport du conseil communal

Chères citoyennes et chers citoyens,  
Mesdames, Messieurs,

Voici le 1<sup>er</sup> rapport de gestion de la commune de La Brillaz. Ce document, conformément à l'article 19 de la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo), retrace les principales activités et évolutions de l'exercice écoulé. Il doit être présenté à l'assemblée communale en même temps que les comptes annuels.

Dans un souci d'écologie, ce document est mis à disposition dans un format numérique via notre site internet. Sur demande, l'administration communale imprimera le document et l'enverra aux personnes qui le souhaitent. Pour ce premier exercice, le conseil communal l'a structuré selon le nouveau modèle comptable MCH2. N'hésitez pas à faire un retour, au conseil communal, de vos attentes et propositions d'améliorations pour les prochaines éditions.

Pour l'année 2022, le conseil communal s'est réuni à 37 reprises. Il a organisé 3 assemblées communales (16 mai, 10 octobre et 12 décembre) ainsi que 2 séances d'informations concernant le quartier de la Grande Fin (21 septembre) et l'aménagement de la route En Bumin (6 décembre).

L'acceptation par l'assemblée communale du 10 octobre d'un crédit d'investissement de CHF 995'650.00 pour la création d'une crèche dans le bâtiment de l'école d'Onnens est la plus importante décision de l'année 2022, aussi bien sur le plan financier que pour le développement futur de la commune.

Le chantier de la route Chêne-Buchille à Lovens avance bien. Selon le planning actuel, il se terminera avant l'automne 2023. La longue durée de ces travaux est due à la complexité sans précédent de ce projet : 1,3 km de routes à réaménager ainsi que toute l'infrastructure souterraine pour l'approvisionnement et l'évacuation des eaux, de nombreux carrefours, 2 arrêts de bus, ... Le conseil communal remercie les riverains, les usagers des transports publics ainsi que toutes les personnes touchées par

cet important chantier de leur patience et de leur compréhension pour les nombreux désagréments subis durant l'année 2022.

Sur le plan financier, la baisse rétroactive de l'impôt sur le revenu et la fortune pour l'année 2021 décidée lors de l'assemblée du 16 mai 2022 permet d'avoir une fiscalité comparable aux communes voisines. Elle a aussi été motivée par les sept derniers exercices largement bénéficiaires, entre 2015 et 2021. Pour 2022, un bénéfice confortable permet de faire face à un besoin important de liquidités dû aux nombreux investissements en cours. Les indicateurs financiers sont pour la plupart très positifs et permettent de voir l'avenir très sereinement.

Le conseil communal s'investit intensément dans la gestion des affaires courantes ainsi que pour l'aboutissement de nombreux projets. Cela est rendu possible grâce aux efforts de tous les acteurs qui œuvrent d'une manière ou d'une autre au bon fonctionnement de la commune. Pour cela, le conseil communal tient à remercier particulièrement l'ensemble du personnel communal pour leurs compétences, leurs forts engagements et la qualité de leur travail.

Un remerciement également aux participants des diverses commissions et groupes de travail pour leur aide et leur soutien dans la gestion des affaires communales.

Un merci particulier aussi aux acteurs de la vie des villages de la commune de La Brillaz : les sociétés locales, les commerces, les entreprises, les nombreux bénévoles qui s'investissent sans compter. Qu'ils en soient également remerciés.

Le conseil communal remercie finalement toutes les citoyennes et tous les citoyens de La Brillaz de leur confiance et de leur participation à la vie communale, associative et culturelle. Vous contribuez quotidiennement à maintenir et développer un cadre de vie agréable dans les trois villages qui composent la commune.

## 0 Administration générale

### Conseil communal

	<p>Oberson Bernard Syndic</p>	<p>Présidence du conseil communal et des assemblées communales, Relations publiques, Communication, Finances, Gestion des déchets, Militaire, Protection civile</p>
	<p>Chammartin Auer Christine Vice-syndique</p>	<p>Administration, Personnel, Bâtiments communaux, Parcs publics</p>
	<p>Chappuis Thomas Conseiller communal</p>	<p>Adduction d'eau, AESO, Evacuation des eaux, STEP, AESC, Correction des eaux et endiguement</p>
	<p>Jordan Yvan Conseiller communal</p>	<p>Aménagement du territoire, Constructions, Energie, Police du feu, Nouvelle mensuration, Service du feu</p>
	<p>Krattinger Alexandre Conseiller communal</p>	<p>Routes, Mobilité, Agriculture, Forêts, Parchets communaux, Protection de la nature</p>
	<p>Menétrey Lucie Conseillère communale</p>	<p>Cercle scolaire, Cycle d'orientation, SLPPI, AES, BRA, Ecole maternelle, Petite enfance, Cimetières</p>
	<p>Yerly Grégoire Conseiller communal</p>	<p>Affaires sociales, Santé, Prévoyance sociale, Naturalisations, Culture, Conservatoire, Justice et Police</p>

## Commissions diverses

### *Commission d'aménagement et de l'énergie*

Le conseil communal doit constituer une commission d'aménagement d'au moins cinq membres (art. 36, al. 2 LATeC).

Il appartient à l'assemblée communale, cas échéant au conseil général, d'en désigner la majorité et au conseil communal de nommer les autres.

La commission d'aménagement et de l'énergie, commission permanente, appuie le conseil communal dans l'application du PAL, du Plan Communal des Energies et de l'aménagement du territoire.

La commission s'est réunie quatre fois durant l'année 2022.

Les membres de la commission d'aménagement et de l'énergie sont :

Yvan Jordan, Président

Grégoire Yerly

Bruno Chardonnens

Claude Gendre

Gilles Aubonney

José Codourey

Laurent Monneron

### *Commission financière*

La commission financière est un organe de l'assemblée communale ou du conseil général.

Son rôle consiste principalement à fournir au législatif un préavis de telle sorte que ce dernier puisse débattre et décider en toute connaissance de cause. Ce qui apparaît important dans ce rôle c'est le fait que la commission va pouvoir et devoir examiner avec la plus grande attention les domaines pour lesquels un préavis est requis.

On insistera sur le fait qu'elle ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel et que ses préavis doivent être exclusivement donnés sous l'angle de l'engagement financier. C'est l'article 72 de la loi sur les finances communales (LFCo) qui fixe, pour l'essentiel, les compétences de la commission.

On relèvera qu'elle doit examiner le budget, donner son préavis sur le plan financier et ses mises à jour, examiner les propositions de dépenses qui doivent faire l'objet d'une décision spéciale de l'assemblée communale ou du conseil général, émettre une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention du conseil général ou de l'assemblée communale, prendre position sur le rapport de l'organe de révision et examiner les propositions de modification du coefficient et du taux de l'impôt.

Les membres de la commission financière sont :

Dominique Baudois, président

Lucia Iannone Mauron, vice-présidente

Damien Rime, secrétaire

Martial Baechler

Fausto Cameroni

### *Commission de naturalisation*

L'attribution de cette commission est d'examiner le dossier d'une personne qui est domiciliée sur le territoire de la commune et qui désire se faire naturaliser. Elle donne ensuite un préavis à l'attention du service des naturalisations.

Cette commission se compose des membres suivants :

Grégoire Yerly, Président  
Lucie Menétrey  
Anne Magnin  
Sandra Yerly Dubey  
Bruno Chardonnens

### *Commission de développement durable*

L'attribution de cette commission est de développer des projets en lien avec la promotion de l'Agenda 2030 de l'ONU en faveur du développement durable. Son but est d'inscrire la commune dans un vaste effort global en vue d'un monde meilleur.

Cette commission se compose des membres suivants :

Grégoire Yerly, Président  
Christine Chammartin Auer, Vice-syndique  
Catégorie « citoyen·ne·s » : Grégoire Lathion, Alexandre Berset, Michel Yerly  
Catégorie « sociétés locales » : Floriane Pellaton  
Catégorie « seniors » : Marie-José Mettraux  
Catégorie « jeunes » : Léo Mazza, Noélie Fridez  
Catégorie « parents » : Gaylord Magnin

Depuis septembre 2021, la commission s'active afin de développer des projets relatifs à l'Agenda 2030 en faveur du développement durable. Dans ce cadre, plusieurs projets ont déjà été réalisés :

**Coup de balai** : L'opération de ramassage des déchets dans l'espace public au niveau cantonal a été initiée dans notre commune en 2022 et sera réitérée en 2023.

**FriTime** : Un programme d'activités extrascolaires gratuites pour les enfants et les jeunes de 6 à 18 ans a été mis sur pied pour la période 2022-2026. Chaque année scolaire, des activités diverses et variées sont et seront proposées aux enfants et aux jeunes sur inscription.

Plusieurs réflexions sont également en cours en ce qui concerne des projets relatifs à : la vaisselle réutilisable sur le territoire communal, les chemins pédestres, un marché de développement durable au niveau communal, la réfection de places de jeux communales ou encore le soutien à la biodiversité et l'encouragement des efforts dans les jardins privés.

### *Conseil des seniors*

L'attribution de ce conseil est de développer des projets en lien avec la promotion de la loi cantonale Senior +. Ces projets consistent à tenir compte des besoins spécifiques des seniors en valorisant leurs compétences et la solidarité entre générations. Le but est ainsi de promouvoir des projets communaux favorisant et valorisant l'autonomie et la dignité des seniors.

Ce conseil se compose des membres suivants :

Patrick Missègue, Président  
Marie-José Mettraux, Vice-présidente  
Rose-Marie Diacon  
Manuel Gilabert  
Jean-Marie Hirt  
Roland Krattinger  
Marcel Lauper  
Grégoire Yerly, Conseiller communal

Depuis septembre 2019, suite à un questionnaire transmis à la population des seniors de la commune, le conseil des seniors a mis en place diverses activités et projets. En 2022, un espace convivial de rencontres a été créé à la cabane de la forêt de Lovens, une brochure d'informations a été mise sur pied et un groupe de marcheuses et de marcheurs a vu le jour. De plus, diverses activités ponctuelles ont été proposées : une conférence sur la nutrition, une représentation du théâtre des 4 heures, ainsi que des cours concernant l'utilisation des smartphones et tablettes.

### *Commission de bâtisse*

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> février 2021, le conseil communal a nommé une Commission de bâtisse dans le cadre de la stratégie d'utilisation des bâtiments communaux suite à l'octroi d'un crédit-cadre de CHF 4'500'000 par l'Assemblée communale du 12 décembre 2020.

La Commission a siégé pour la première fois le 11 novembre 2021 et une deuxième fois le 1<sup>er</sup> février 2022.

Suite à l'abandon du crédit-cadre lors de l'Assemblée communale du 16 mai 2022, la Commission n'a plus siégé.

### **Dès le 1<sup>er</sup> février 2021**

Présidente	Christine Chammartin Auer
Membre	Dominique Baudois
Membre	Sylvain Zehnder
Membre	Christian Ayer



## Personnel communal

### *Administration*

Brigitte Eltschinger  
Martine Duc  
Bernadette Frossard  
Carole Grossenbacher  
Sabine Oppliger

### *Edilité*

Claude Maudry  
Claude Roulin  
Nicolas Mathys  
Alexandre Bapst

### *Conciergerie*

José Codourey  
Annick Bürke  
Marie-Noëlle Röthlisberger

### *Accueil extrascolaire (AES)*

Sophie Edelmann  
Valérie Chanson  
Carole Savioz  
Manjri Gupta

### *Ecole maternelle La Souris Verte*

Marjorie Rossier

### *Bibliothèque*

Marie-Noëlle Miauton  
Eliane Grandgirard

### *Déchetterie*

Armand Hayoz  
André Mazza  
Gérard Hirt  
Annabelle Volery  
Maëva Perini

### *STAP*

Christian Bapst

## Immeuble administratif

La chaufferie, qui alimente le bâtiment communal et l'Ecole 1901, a fait l'objet d'un investissement dans le but de changer la chaudière bi combustible, à savoir une chaudière à bois avec un brûleur mazout en secours, avec une chaudière à plaquettes forestières de 100k/Wh avec une accumulation de chaleur d'environ 3.5 m3.

La nouvelle chaudière a été redimensionnée pour les besoins des 2 bâtiments. Elle remplit maintenant les mesures fixées par le canton sur les énergies renouvelables, mesures conformes à la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

# 1 Ordre et sécurité publics, défense

## Police du feu

### *Mission*

L'Inspectorat du feu vise à protéger les personnes, les animaux et les biens contre les dangers et les effets des incendies et des explosions (protection-incendie). Il veille à l'application de [la norme et des directives AEAI](#) (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie). Les prescriptions de protection-incendie sont applicables à tous les propriétaires et utilisateurs de bâtiments, ouvrages et installations.

### *Tâches*

- Préavisser les dossiers de permis de construire selon la norme et les directives AEAI en vigueur.
- Préavisser les demandes de patentes d'établissements publics.
- Exécuter les contrôles périodiques des bâtiments en rapport à leur affectation selon la [loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels](#).
- Conseiller et participer aux exercices d'évacuation des bâtiments ayant un grand nombre de personnes (écoles, entreprises...)
- Veiller aux précautions à prendre contre les incendies et les éléments naturels.
- Prononcer les interdictions de faire du feu.



La commune peut déléguer l'exécution des contrôles à une personne disposant d'une formation reconnue de spécialiste en protection-incendie AEAI. Au niveau communal, la collaboratrice spécialisée en charge des constructions exerce la fonction d'Inspecteur du feu.

Sur la commune de La Brillaz, 67 bâtiments nécessitent un contrôle périodique. Ce sont les bâtiments publics tels que les écoles, la salle de sport, l'administration communale, les entreprises et les immeubles à plusieurs appartements. En 2022, la police du feu a effectué 13 contrôles. Lors de la délivrance du permis d'habitation de toutes nouvelles constructions ou transformations, la police du feu contrôle la conformité du bâtiment selon les informations de l'ECAB. Ces contrôles sont liés à toutes les procédures ordinaires de mise à l'enquête.

## Service du feu - CSPi Sarine Ouest Autigny-Chénens-Cottens-La Brillaz

### *Avant-propos*

Depuis le début de l'année 2014, le corps de sapeurs-pompiers du CSPi de Sarine Ouest a intensifié ses collaborations avec les corps d'Autigny, de Chénens, de Cottens et de La Brillaz afin d'assurer en tout temps une intervention rapide et efficace et pour remplir les exigences FriFire. La caserne est située sur la commune de Chénens à la route des Molleyres 12.



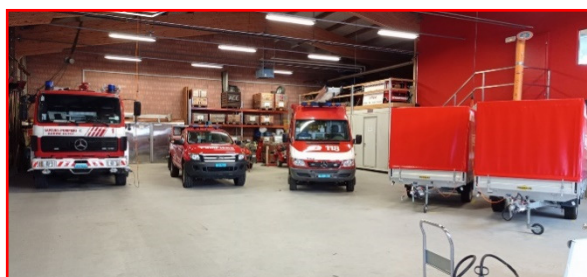
Depuis la fusion des CSPi d'Autigny, de Chénens, de Cottens et de La Brillaz, la conduite était assumée par le Cdt Florian Felder. Dès le milieu de l'année 2022, le commandement du CSPi Sarine Ouest est assurée ad interim par Monsieur Maïc Werner.

### *Fonctionnement du service*

Le corps des sapeurs-pompiers du CSPi Sarine Ouest comptait 47 membres au 31.12.2022 soit 11 officiers, 13 sous-officiers et 23 sapeurs. La commune de La Brillaz est représentée par 3 officiers, 3 sous-officiers et 9 sapeurs.

### *Interventions*

Le CSPi Sarine Ouest est intervenu à 22 reprises en 2022 dans les communes d'Autigny, de Chénens, de Cottens et de La Brillaz ce qui représente 695h45 y compris celles consacrées à la remise en état du matériel et des véhicules après les sinistres. Le CSPi Sarine Ouest est intervenu 7 fois sur la commune de La Brillaz.



Date	Interventions	Nbr heures
07.01.2022	Fuite d'une conduite d'eau chaude	17h30
06.04.2022	Conduite eaux usées bouchée	6h50
09.05.2022	Début d'incendie d'un camion poubelle	0h30
25.06.2022	Store de terrasse bloqué	3h00
11.07.2022	Incendie système de chauffage	169h00
13.10.2022	Pollution ruisseau	17h00
31.12.2022	Pollution au lisier d'un ruisseau	17h40
<b>2022</b>	<b>Total</b>	<b>231h00</b>

## 2 Formation

L'établissement scolaire de La Brillaz a commencé l'année 2022 avec 10 classes, ouvertes pour l'année scolaire 2021/2022. Les effectifs en baisse ont contraint l'établissement à la fermeture d'une classe à la rentrée de septembre, engendrant quelques modifications, notamment l'instauration de classes à double-niveaux et intercycles. L'expérience est jusqu'alors positive pour les quelques 179 élèves scolarisés à La Brillaz depuis le début de l'année scolaire en cours et le corps enseignant, que le conseil communal remercie vivement pour son travail avec les enfants de nos villages.

### Liste des enseignants

#### *Année scolaire 2021/2022*

##### *Ecole 1901*

1-2 <sup>HA</sup>	Carole Bourqui et Julieta Nsenda
1-2 <sup>HB</sup>	Sylvia Mauron et Julieta Nsenda
3 <sup>H</sup>	Nicole Freiburghaus et Laetitia Marro
4 <sup>HA</sup>	Valérie Papaux et Marie-Claire Brülhart
4 <sup>HB</sup>	Mégane Bapst
AC	Marie-France Fasel Meuwly

##### *Ecole Caméléon*

5 <sup>H</sup>	Nicole Joye et Magali Le Moigne
6 <sup>H</sup>	Laetitia Marro et Magali Le Moigne
7 <sup>H</sup>	Marie Corpataux
7 <sup>H</sup> -8 <sup>H</sup>	Mélanie Aeby et Raphaël Perini
8 <sup>H</sup>	Christelle Barras

##### *Enseignante FLS et enseignantes spécialisées*

Enseignante FLS	Chantal Spicher
Enseignantes spécialisées	Anne Zahnd Stéphanie Genoud

#### *Année scolaire 2022/2023*

##### *Ecole 1901*

1-2 <sup>HA</sup>	Julieta Nsenda et Carole Bourqui
1-2 <sup>HB</sup>	Sylvia Mauron et Carole Bourqui
3 <sup>H</sup>	Valérie Papaux et Marie-Claire Brülhart
3-4 <sup>H</sup>	Nicole Freiburghaus et Laetitia Marro
AC	Marie-France Fasel Meuwly

##### *Ecole Caméléon*

4-5 <sup>H</sup>	Magali Le Moigne et Laetitia Marro
5-6 <sup>H</sup>	Nicole Joye et Magali Le Moigne
6-7 <sup>H</sup>	Christelle Barras
7-8 <sup>HA</sup>	Mélanie Aeby et Raphaël Perini
7-8 <sup>HB</sup>	Marie Corpataux

##### *Enseignante FLS et enseignantes spécialisées*

Enseignante FLS	Geneviève Barras
Enseignantes spécialisées	Anne Zahnd Stéphanie Hirt

## Conseil des parents

Le conseil des parents est composé de 4 parents, du directeur d'établissement, d'une représentante du corps enseignant et de la conseillère communale en charge des écoles. Les parents sont nommés par le conseil communal qui tient compte au mieux de la répartition des villages et des degrés scolaires, entre autres. La composition du conseil des parents en 2022 était la suivante :

Présidente	Valérie Donzallaz, Onnens
Vice-Présidente	Julie Curto Scharf, Lentigny
Membre	Stéphanie Rossier, Lentigny
Membre	Valérie Brodard (jusqu'en juillet 2022)
Membre	Corinne Liard (dès juillet 2022)
Directeur d'établissement	Raphaël Perini
Représentante du corps enseignant	Christelle Barras
Conseillère communale	Lucie Menétrey

Tout au long de l'année, le conseil des parents assure le lien avec l'école et les autorités communales et s'est réuni 4 fois à cet effet. Cela dit, les mamans du conseil des parents font un travail bénévole au long de l'année afin de faire vivre les écoles et d'apporter un petit twist à la vie scolaire, sortant du cadre pédagogique *stricto sensu*. Elles ont notamment apporté leur soutien au corps enseignant lors des manifestations comme Carnaval ou la fenêtre de l'avent, organisé une chasse aux œufs ou un goûter de l'Avent. Le conseil communal les remercie pour leur engagement, leurs idées et l'énergie qu'elles donnent pour mettre ces projets sur pieds.

## AES

L'AES se situe dans le bâtiment communal à Lentigny et propose un service d'accueil pour les enfants durant les semaines d'école. La structure est ouverte tous les jours de 6h45 à 18h, hormis les lundis et vendredis matin où tous les enfants sont à l'école. En 2022, près d'une soixantaine d'enfants étaient inscrits, soit de façon régulière (*i.e.* inscrits de manière régulière sur l'année scolaire), ou de façon irrégulière (*i.e.* inscrits à l'AES et placés quelques jours par année, sous réserve des disponibilités de l'accueil). Un maximum de 27 enfants est présent à midi, accompagné de 3 accueillantes. Hors période de repas, la capacité d'accueil de 24 enfants, accompagnés de 2 accueillantes.

L'équipe accueillante a effectué un travail remarquable et le conseil communal l'en remercie vivement. Celle-ci était composée comme suit en 2022 :

Coordinatrice	Sophie Edelmann
Accueillante	Valérie Chanson
Accueillante	Manjri Gupta
Accueillante	Carole Savioz
Auxiliaire	Isabelle Masserey-Jobin
Auxiliaire	Fatima Menétrey

Les deux auxiliaires ont rejoint l'équipe à la fin de l'année 2022 en qualité d'auxiliaires et se mettent à disposition de la structure pour effectuer des remplacements sur appel. Le conseil communal les remercie de leur disponibilité.

## Bibliothèque scolaire

Les élèves de l'établissement scolaire ont la chance d'avoir accès à une bibliothèque scolaire dans le bâtiment de l'école Caméléon. Les élèves de la 1H à la 6H s'y rendent toutes les deux semaines. Les élèves de 7H et de 8H se rendent, eux, à la BRA une fois par mois (cf. *infra*) ainsi que, depuis le début de l'année scolaire 2022/2023, les élèves de 6H de la classe 6-7<sup>h</sup>. Le conseil communal remercie Eliane Grandgirard ainsi que Marie-Noëlle Miauton qui ont assuré le prêt à la bibliothèque scolaire en 2022.

## Bâtiments scolaires

### *Ecole 1901*

L'assemblée communale du 7 mai 2018 a accordé un crédit d'investissement pour la rénovation des combles comprenant la création d'une salle multifonction et la réhabilitation des sous-sols avec la création de locaux de service et rangements.

Les travaux aux sous-sols ont été entrepris en premier. Durant les travaux de drainage, une infiltration d'eau due à une poche d'eau apparaissant lors d'orages violents est apparue demandant l'intervention d'un spécialiste en hydrologie. Afin de remédier à cette situation, un puisard a été créé pour éviter une mise en pression sous la dalle de fond. Ce qui veut dire que l'eau est canalisée est évacuée vers les canalisations.

Dans le projet initial, il était demandé de rénover la partie OUEST du toit. Lors de l'étude, il a été mentionné que l'isolation devait respecter le label Minergie. Ce qui voulait dire que l'isolation devait être posée au-dessus de la charpente afin d'avoir une hauteur convenable sous plafond. Cette solution allait générer un décalage de 20 cm entre la partie OUEST et EST sur le faîte du toit.

Le conseil communal, sur recommandation de l'architecte, a demandé à l'assemblée communale du 7 décembre 2020 un crédit supplémentaire afin de rénover le toit dans son ensemble. Cette opération a permis d'avoir une isolation neuve du toit en remplaçant la sous-toiture, les velux datant de 1986, la ferblanterie et ainsi avoir un même alignement et gagner en esthétique sur l'ensemble du toit.

Pour l'ensemble des travaux de rénovation du toit, la commune a bénéficié d'une subvention du service de l'énergie.

Les travaux de rénovation ont commencé en juillet 2022 pour se terminer en décembre de la même année.



## Transports scolaires

Depuis 2021, la commune collabore avec l'entreprise TPF pour les transports scolaires. Les élèves d'Onnens et de Lovens de la 1H à la 4H empruntent les « petits bus », des sprinters de 33 places. Dès la 5H, les élèves d'Onnens et de Lovens se rendent à Lentigny avec les bus de ligne TPF. L'école Caméléon n'est qu'à quelques minutes de l'arrêt *Lentigny, Treyssales*. Les élèves de Lentigny se rendent à l'école à pied. L'école utilise par ailleurs les petits bus pour les trajets hebdomadaires et ponctuels, que ce soit pour se rendre à la piscine à Cottens, à la bibliothèque à Avry, au canapé forestier, en course d'école ou à la patinoire.

## Conservatoire

Chaque année, la commune participe aux frais de conservatoire pour les élèves résidant sur son territoire. En 2022, la commune a participé financièrement à un total de 275 unités de musique pour un montant de CHF 53'831.85. Ces unités et le montant y relatif concernent les cours de musique des 29 élèves résidant à La Brillaz.

## 3 Culture, sport et loisirs

### BRA

La commune est membre de l'entente intercommunale relative à la bibliothèque régionale d'Avry. A ce titre, elle participe financièrement au fonctionnement de l'institution à hauteur de CHF 14.- par habitant, à l'instar des communes de Chénens, Autigny, Cottens, Prez, Ponthaux, Avry et Matran.

La bibliothèque est un véritable lieu de culture, et ce pour tous les âges. Elle organise et collabore à la participation d'activités pour les tous petits comme « né pour lire », pour les enfants/élèves comme le prix chronos ou les ados avec le prix RTS, et pour les adultes avec la nuit du compte, le biblioweek-end, des expositions et tant d'autres.

La commune a par ailleurs la chance de pouvoir emmener ses élèves à la bibliothèque une fois par mois ; les élèves dès la 7H s'y rendent régulièrement. En outre, les autres classes ont la possibilité d'aller découvrir la BRA durant l'année, à l'occasion d'expositions par exemple.

### Sociétés locales - USLB

La commune de La Brillaz jouit d'une vie villageoise animée et socialement riche en contacts humains. C'est en grande partie grâce aux sociétés locales qui offrent une palette de prestations d'une très grande richesse.

Le comité de l'Union des Sociétés de La Brillaz (USLB) est mandaté par la commune pour faciliter la collaboration entre les sociétés membres et les autorités, collaborer à l'organisation de manifestations et tenir à jour un calendrier des manifestations.

Les sociétés locales membres de l'USLB sont les suivantes :

- Chœur mixte Ste-Cécile de Lentigny
- Groupement des Aînés
- L-Danse
- Badminton Club La Brillaz
- FC La Brillaz Onnens
- Société de Jeunesse de Lentigny
- Société de Jeunesse d'Onnens
- Chœur mixte St-André d'Onnens
- Chœur d'enfants Les Tournesols
- FC Lentigny
- Groupe théâtral d'Onnens
- Groupement des Dames d'Onnens
- L'Harmonie de La Brillaz
- Ski-club d'Onnens
- Unihockey Club La Brillaz Blackfire

Ces diverses sociétés organisent tout au long de l'année des manifestations ou activités pour la population. Elles contribuent à enrichir le paysage associatif de la commune. Ces sociétés sont subventionnées chaque année selon leurs effectifs, degrés de formation et contributions à la collectivité.

## **Installations sportives et culturelles**

La commune de La Brillaz dispose de diverses installations sportives et culturelles, à savoir les terrains de football d'Onnens et de Lentigny, les places de jeux d'Onnens, de Lovens et de Lentigny, la salle polyvalente de Lentigny, ainsi que des espaces conviviaux dans les forêts de Lovens et de Lentigny.

En 2022, l'Assemblée a accepté un crédit relatif à la mise aux normes l'éclairage du terrain de football de Lentigny, à savoir le remplacement des mâts et de l'éclairage actuels par des installations LED. Un tel investissement permet d'homologuer le terrain de football selon les directives de l'ASF et de faire rayonner la commune en accueillant des équipes et des spectateurs dépassant ses frontières politiques, que ce soit au niveau de Sarine-Ouest ou du canton plus généralement.

Un projet de réaménagement de la place de jeux d'Onnens est également en cours et un crédit y-relatif sera proposé à l'Assemblée en 2023.

### ***Salle polyvalente***

L'assemblée communale du 16 mai 2022 a accordé un crédit pour l'amélioration du pourtour ainsi que de l'éclairage de la salle polyvalente.

Lors de grandes manifestations culturelles et sportives, il manquait un accès en contre-bas de la salle polyvalente et une place goudronnée pour permettre aux véhicules de manœuvrer et de décharger du matériel sur une surface lisse et propre.



Les travaux ont été réalisés courant du mois de juin.

En ce qui concerne l'éclairage, des travaux sur la façade mais également sur le parking ont été réalisés. Il s'agissait d'améliorer la visibilité sur le parking la nuit.

10 nouvelles lampes LED ont été installées le long de la façade Nord. Elles mettent en valeur le bâtiment mais également elles permettent un meilleur éclairage des places de parking le long du bâtiment.

Ces éclairages sont réglés par des minuteurs en fonction de l'utilisation de la salle polyvalente autant pour les activités des sociétés locales en semaine que lors de grandes manifestations.

De plus, la commune a installé un véloparc de 12 places devant l'entrée principale.



## 4 Santé

### RSS

Le Réseau Santé de la Sarine est une association de communes qui regroupe toutes les communes du district de la Sarine.

Le Réseau a pour buts :

- d'exploiter le Home médicalisé de la Sarine à Villars-sur-Glâne
- d'exploiter un service d'ambulance pour le district
- de prendre en charge et de répartir les frais financiers des établissements médico-sociaux pour personnes âgées abritant des résidents provenant du district de la Sarine
- de répondre aux tâches et missions qui sont dévolues à ses membres par la législation sur l'aide et les soins à domicile ainsi que par la législation sur la prise en charge des personnes âgées.

Ses différents services comprennent le Home de la Sarine et le Foyer de jour (HMS), le Service d'aide et de soins à domicile de la Sarine (SASDS), la Commission des indemnités forfaitaires, le Service d'ambulance de la Sarine, la Fondation Passepartout, le Centre de coordination, ainsi que les services transversaux (direction générale, ressources humaines, finances), y compris la Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS). Le Foyer de la Rose d'automne est également rattaché et géré par le RSS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Un point fort de 2022 a été la reprise par le RSS de la défense incendie pour l'entièreté du district de la Sarine. Le but de cette réforme a été de gérer la défense incendie et des secours en fonction du risque (c'est-à-dire de garantir l'aide adéquate la plus rapide) et non plus en fonction des frontières politiques (à savoir les communes). Pour rappel, les missions premières de la défense incendie sont de porter secours aux personnes et aux animaux, de limiter les dégâts matériels et les dommages causés à l'environnement ainsi que d'écarter les dangers imminents par des mesures appropriées. Un autre but de cette réforme a été de moderniser et d'harmoniser la défense incendie, de permettre la perméabilité entre compagnies et d'atteindre une égalité entre les différentes communes du district.

## 5 Prévoyance sociale

### Petite enfance

En 2022, la commune de la Brillaz a subventionné les services de garde d'enfant à hauteur de CHF 126'105.-, comprenant le placement en famille d'accueil de jour par le biais de l'association Famiya ainsi que le placement en crèche. Si la commune a signé des conventions collectives avec les crèches de Neyruz et Chénens, elle dispose également de conventions individuelles avec d'autres crèches du canton. On constate par ailleurs que la solution de la crèche est davantage plébiscitée que les familles d'accueil de jour.

La commune dispose également d'une école maternelle à Onnens. Marjorie Rossier y travaille comme éducatrice et y a accueilli 64 enfants en 2022.

2022 marque également un tournant pour la petite enfance dans la commune puisque l'Assemblée communale a accepté un crédit d'ouvrage pour la rénovation du bâtiment d'Onnens afin que celui-ci puisse accueillir une crèche en sus de l'école maternelle.

## **ARCOS**

La création de l'Association du Service Social de Sarine Ouest (SSSO) par les Communes de Autigny, Avry, Chénens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Matran, Neyruz, Noréaz, Ponthaux et Prez-vers-Noréaz, a été validée par l'assemblée des délégués du 12 novembre 2008, après approbation des assemblées communales respectives. En 2011, la Commune de Ponthaux l'a rejointe.

Le Service officiel des Curatelles (SOC) a été créé sous forme d'Entente intercommunale dès le 1er janvier 2012 par les mêmes communes sauf Matran.

La naissance de ces diverses organisations a suivi l'évolution des différentes lois cantonales en la matière.

Dès le 1er janvier 2017, l'Association Régionale des Communes Ouest-Sarinoises ARCOS a été créé afin de réunir les deux services officiels, proches dans leur utilité pour la population. Bien que régis par des lois différentes, le besoin de synergies en matière d'infrastructure, de gouvernance, et de gestion administrative et informatique étaient devenu nécessaire afin de limiter les coûts pour les contribuables communaux.

## **IPSO**

IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale. C'est en 2019 que le projet est imaginé au sein d'ARCOS et approuvé en 2020 par les représentants communaux. La mise en place débute en janvier 2021.

IPSO se présente sous forme d'une entreprise sociale et permet à ses employés de reprendre un rythme de travail, de mettre à profit des compétences et de faire émerger des aptitudes avant de réintégrer le marché de l'emploi.

Cette entreprise propose des services aux communes, aux privés et aux entreprises de Sarine Ouest dès le 2ème trimestre 2021. Assurer la livraison des repas à domicile, nettoyer les terrasses et jardins. Soutenir ponctuellement les services de l'édilité et entreprises privées : transports à la déchèterie pour les personnes à mobilité réduite, manutention, entretien des chemins forestiers et des infrastructures communales en sont quelques exemples.

## **FriTime**

FriTime est un projet cantonal soutenu par la subvention enfance-jeunesse de la DSAS, la Loterie Romande, la Commission cantonale LoRo-Sport et la Fondation Isabelle Hafen, qui offre à toutes les communes fribourgeoises la possibilité de mettre en place des activités extrascolaires pour les enfants et les jeunes en y associant étroitement le réseau associatif local et en valorisant le travail bénévole en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Le projet FriTime La Brillaz propose des activités extrascolaires gratuites pour les enfants âgés de 6 à 18 ans domiciliés dans la commune durant les périodes scolaires. Ce projet durera de 2022 à 2026. Les activités proposées sont choisies et étudiées par un groupe de la commission de développement durable composé de jeunes, de parents et de membres des sociétés locales. Le but est de proposer au minimum 12 périodes d'activités gratuites par année.

Pour la période scolaire 2022-2023, les activités suivantes ont été mises sur pied : balade en âne, découverte de jeux, atelier rap, atelier de création de produits durables, breakdance, lecture de contes, initiation à la pâtisserie, escrime, mini-golf, poterie, théâtre d'improvisation, self-défense et escrime.

## **La Brillaz bouge et se rencontre**

Le projet « La Brillaz bouge et se rencontre » a été mis sur pied en 2022 et consiste en un projet social en faveur des jeunes de la commune de La Brillaz. Ce projet a été réalisé en collaboration avec l'association REPER. Le but du projet est de faire bénéficier les jeunes de 10 à 25 ans de la salle polyvalente une fois par mois durant les week-ends. Dans ce cadre, les jeunes sont encadrés par des travailleurs sociaux et réalisent diverses activités sportives. Les jeunes sont directement impliqués dans la réalisation de ce projet.

## **6 Trafic et télécommunications**

### **Routes communales**

Le réseau des routes communales est assez étendu par rapport au nombre d'habitants. L'entretien de celui-ci est fait par le service de l'édilité, ainsi que par des entreprises externes pour pouvoir le maintenir au mieux, avec les ressources dont la commune dispose. Il va de soi que certaines routes ont besoin d'une réfection ou d'un réaménagement total comme celui du tronçon Chêne - Buchille. Lors de ce chantier, la commune profite aussi de mettre aux normes l'évacuation des eaux ainsi que son approvisionnement en eau potable. D'autres chantiers importants devront suivre ces prochaines années pour pouvoir maintenir des déplacements aisés tout en maintenant une bonne sécurité des usagers.

### **Transports publics**

La commune est desservie par la ligne TPF n° 339 Avry - Rosé - Chénens. Celle-ci est composée de deux arrêts à Onnens, deux arrêts à Lovens ainsi que trois arrêts à Lentigny. L'arrêt de la gare à Rosé est prioritaire par rapport à celui de la gare de Chénens, ce qui peut pénaliser les utilisateurs de celle-ci en ayant des horaires peu adaptés par rapport à ceux des trains CFF.

Un bus de nuit dessert également les villages de Lentigny et d'Onnens le vendredi, le samedi et les veilles de fêtes. Il s'agit de la ligne N3 Fribourg - Rosé - (Prez-vers-Noréaz).

## 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

### Approvisionnement en eau

#### 1. *Besoin et production en eaux*

L'approvisionnement en eau potable de la commune est assuré par l'AESO (Association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest).

La commune de La Brillaz a produit/vendu 107'567m<sup>3</sup> et a consommé/acheté 158'796m<sup>3</sup> à l'Association.

#### 2. *Réseau de distribution*

La détection des fuites est faite par l'intermédiaire de micros. Ce système permet de détecter les fuites de façon pro-active.

14 fuites ont été répertoriées en 2022. Pour information, les frais de réparation d'une fuite se montent entre CHF 3'000.00 et CHF 8'000.00.

#### 3. *Qualité de l'eau*

- Qualité microbiologique et chimique : Les échantillons microbiologiques prélevés jusqu'ici présentent des valeurs inférieures aux prescriptions légales.
- Qualité chimique : La dureté moyenne de l'eau dans le réseau est de : 35.3° f, tenir compte de cette valeur pour le dosage des produits de lessive. Sa dureté totale, qui joue un rôle au plan technique, est comprise entre 32 et 42 degrés français, c'est-à-dire « dure ».
- Nitrates : Sa teneur en nitrate est située entre 3 mg/l et 26 mg/l. La limite en Suisse est fixée à 40 mg/l.
- Goût : neutre, il n'y a plus de désinfection au chlore. Le seul traitement bactériologique est le passage dans un réacteur U.V. à titre préventif.

#### 4. *Les projets*

Les projets en cours sont nombreux. Les principaux sont le réaménagement routier à Lovens ; l'amélioration de la défense incendie En Chenaux ; la réalisation d'une nouvelle conduite pour l'alimentation et la défense incendie du quartier de La Briqueterie qui se fait en collaboration avec la commune d'Autigny ; Une autre collaboration mais avec la commune de Prez permettra de réaliser un bouclage de la conduite de transport entre Corserey et Lentigny afin de garantir une meilleure redondance entre les deux réseaux.

### Traitement des eaux usées

#### 1. *Station d'épuration des eaux usées (STEP)*

La STEP de Pensier gérée par l'AESC (Association intercommunale pour l'Épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz), est chargée du traitement des eaux mixtes et usées des trois villages de la commune.

#### 2. *Les projets*

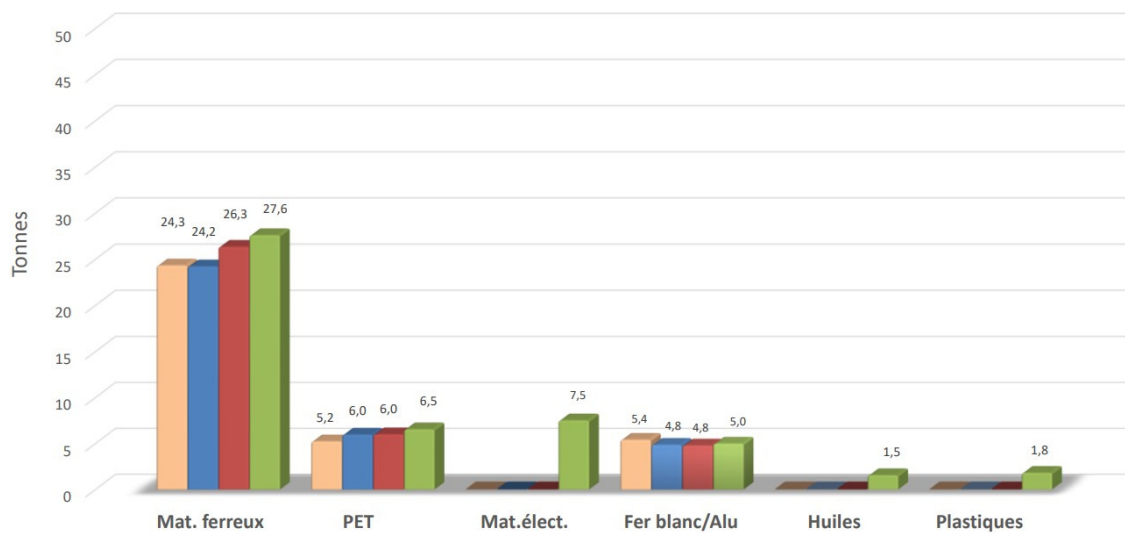
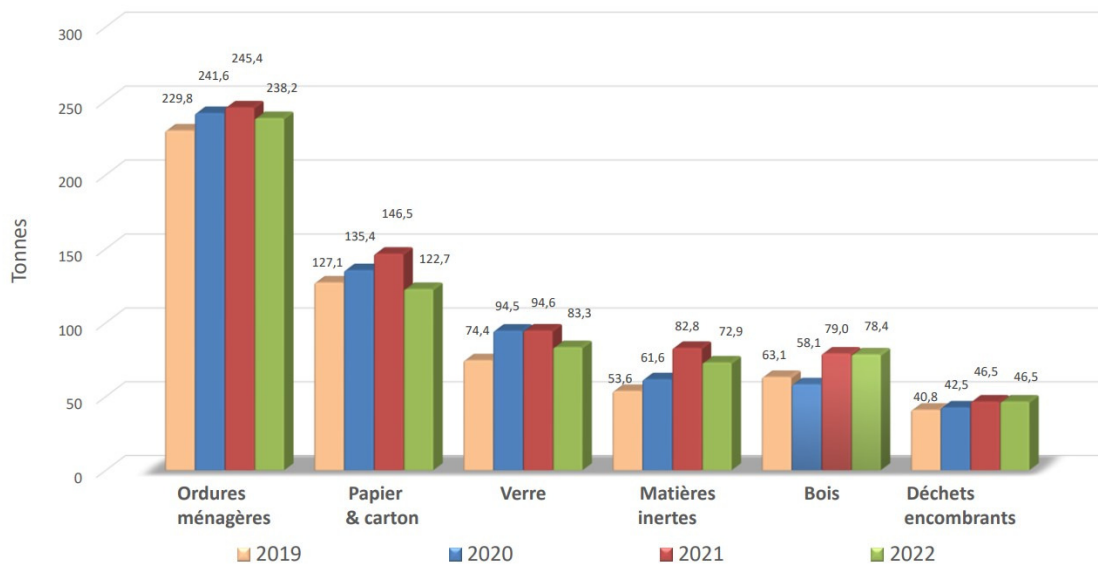
Le projet de réaménagement routier à Lovens permettra de réaliser la mise en séparatif du village. La réfection de la route de La Poste permettra de résoudre des problèmes d'inondations.

Le projet "AESC 2040" permettra de remettre les installations de la STEP de Pensier, aux normes. Pour rappel, les citoyens ont voté, le 26 septembre 2021, un crédit de 46 millions. Actuellement, le projet a bien avancé. La modification du PAL de Barberêche nécessite un besoin en temps non négligeable.

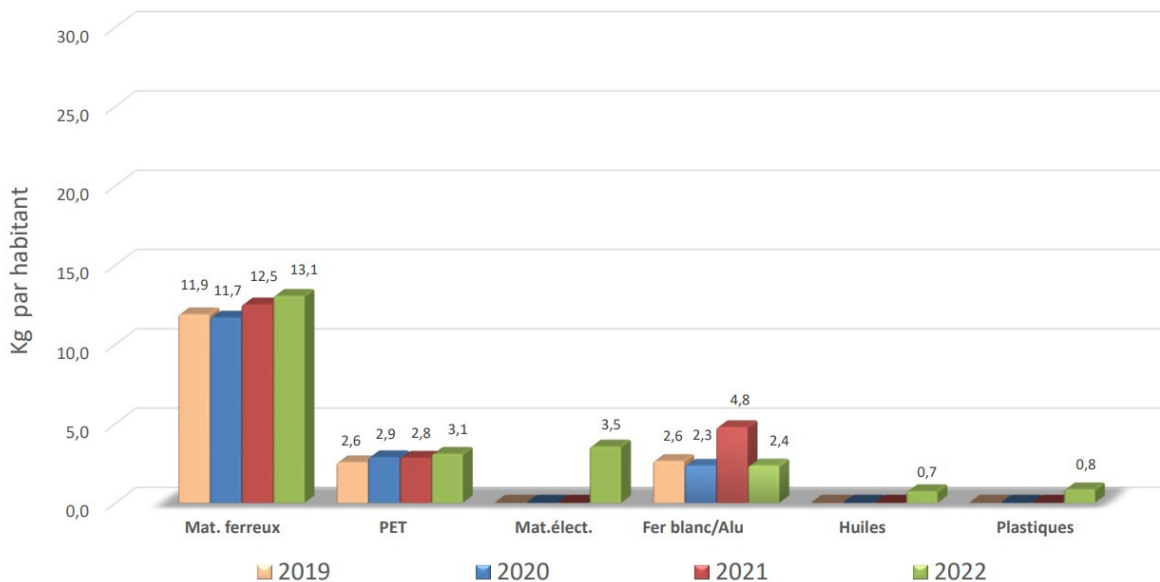
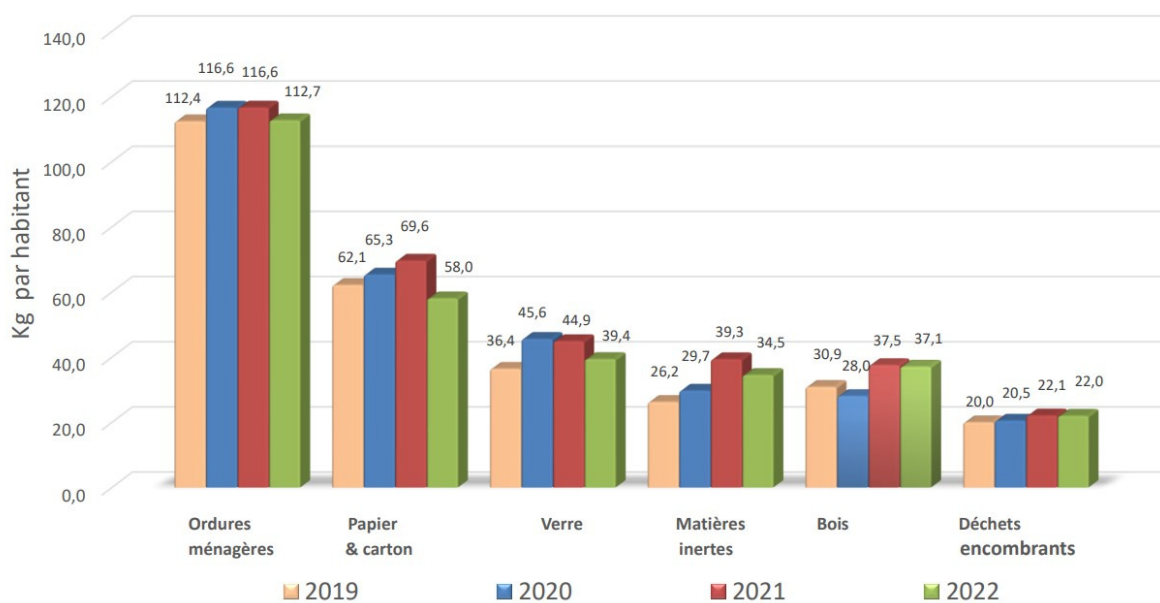
## Gestion des déchets

Les graphiques ci-dessous comparent le poids en tonne pour les différentes catégories de déchets pour les années 2019 à 2022.

Remarques : pour les catégories Mat. élect. Huiles et Plastiques, 2022 est la 1ère année avec des statistiques complètes.



Les graphiques ci-dessous comparent le poids en kg par habitant pour les différentes catégories de déchets pour les 2019 à 2022.



## Cimetières

Suite à une demande citoyenne, le conseil communal a entrepris la révision du règlement communal des cimetières de Lentigny et d'Onnens. En décembre et après une année de travaux de réflexions menées au sein du Conseil communal, l'Assemblée communale a adopté le nouveau règlement. Celui-ci est plus adapté à la réalité en matière de durée des sépultures ainsi que des conditions d'entrées pour les personnes ayant résidé dans la commune ainsi que pour les personnes ayant vécu au quartier de la Briqueterie sur le territoire communal d'Autigny mais ayant conservé un lien particulier avec la commune de La Brillaz leur vie durant.

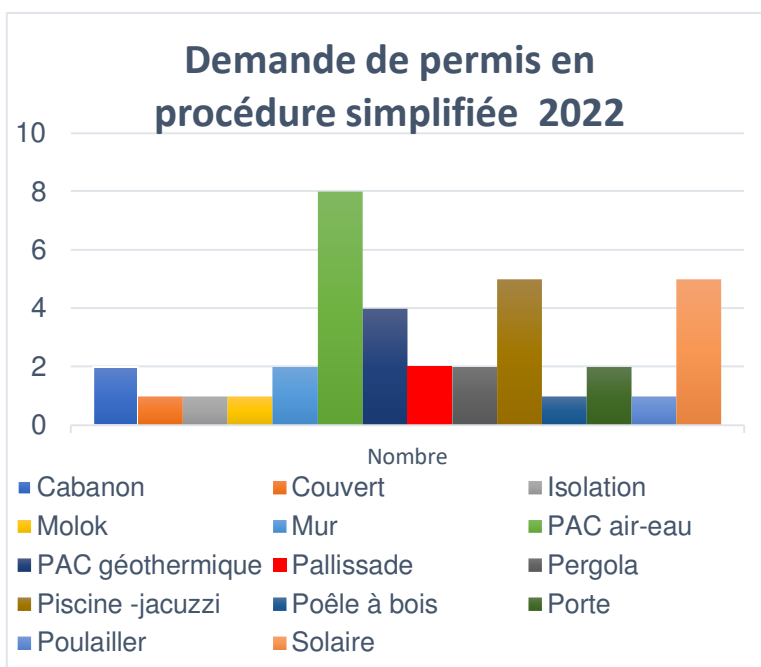
## Aménagement du territoire et constructions

Depuis 2019, toutes les demandes de permis se font via la plateforme FRIAC (Fribourg-Autorisation de construire). Le service des constructions est doté d'une collaboratrice technique pour la gestion de toutes les demandes de permis de construire. Le Service communal des constructions peut, sur demande du requérant, insérer les documents usuels à la demande de permis de construire dans la plateforme FRIAC. Toutefois, c'est de la responsabilité du requérant de fournir ces documents. Cette prestation sera facturée au requérant au tarif en vigueur selon les « Concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ».

### Les constructions 2022 en chiffres

#### Demandes de permis en procédure simplifiée

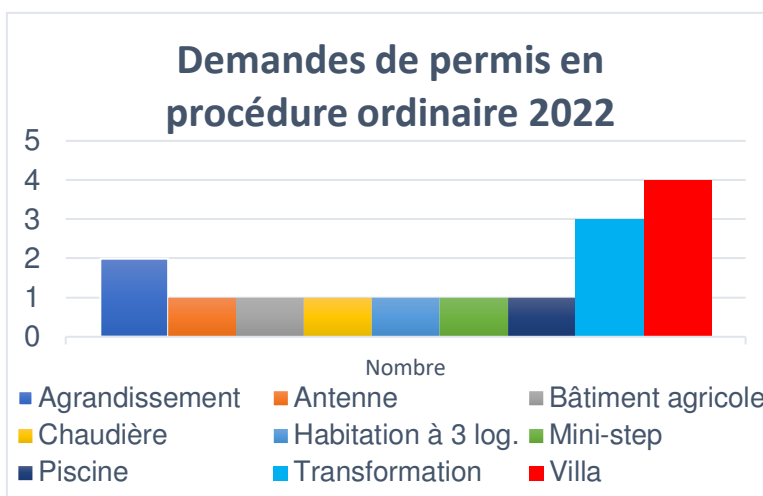
Type de travaux	Nombre
Cabanon	2
Couvert	1
Isolation	1
Molok	1
Mur	2
PAC air-eau	8
PAC géothermique	4
Palissade	2
Pergola	2
Piscine -jacuzzi	5
Poêle à bois	1
Porte	2
Poulailler	1
Solaire	5
<b>Total</b>	<b>37</b>





## Demandes de permis en procédure ordinaire

Type de travaux	Nombre
Agrandissement	2
Antenne	1
Bâtiment agricole	1
Chaudière	1
Habitation à 3 log.	1
Mini-step	1
Piscine	1
Transformation	3
Villa	4
<b>Total</b>	<b>15</b>



## 8 Economie publique

### Forêts

La gestion et l'entretien des forêts de la commune sont faits par la Corporation forestière Forêts-Sarine depuis plusieurs années. Celle-ci est divisée en quatre régions. La commune est située dans la région deux et son centre forestier est à Lentigny.

## 9 Finances et impôts

### Mise en œuvre du modèle comptable MCH2

Le budget ainsi que les comptes pour l'année 2022 ont été établis selon le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. Il remplace le modèle MCH1 appliqué dans le canton de Fribourg depuis 1982.

Ce nouveau modèle comptable est défini par la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo). Il s'agit d'une uniformisation du plan comptable pour toutes les collectivités publiques du canton de Fribourg obligatoire à partir du 1er janvier 2022.

Les objectifs de ce nouveau plan comptable sont :

- rendre la situation financière des collectivités publiques plus transparente et plus proche de la réalité économique
- harmoniser les comptabilités publiques : Confédération, cantons, communes, association de communes,...
- accorder aux autorités locales plus de compétences financières et de responsabilités politiques.

Le budget et les comptes 2022 sont présentés conformément à la nouvelle loi sur les finances communales (LFCo) du 22.03.2018 (entrée en vigueur le 01.01.2021), à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14.10.2019 (entrée en vigueur le 01.01.2021), au règlement des finances (RFin), ainsi qu'aux directives reçues du Service des Communes du Canton de Fribourg (SCom) et aux recommandations éditées par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances.

### *Règlement des finances (RFin)*

- Lié au passage à MCH2, il a été approuvé par l'Assemblée communale du 13 décembre 2021. Auparavant, il a déjà été préavisé par le service des communes et par la commission financière.
- Ce règlement traite notamment des domaines liés aux compétences financières du conseil communal pour les dépenses nouvelles, les crédits additionnels, les crédits supplémentaires et la limite d'activation des investissements.
- Ce règlement n'est pas limité à la durée de la législature, contrairement à la délégation de compétence qui existait avec MCH1. Par contre, tout changement doit être approuvé par le canton et l'Assemblée communale.
- Ce règlement permet d'accorder au conseil communal une certaine marge de manœuvre afin d'alléger la procédure de décision pour engager des dépenses peu importantes.

### *Présentation des comptes*

- Un nouveau plan comptable a été mis en place et tous les comptes ont été renumérotés et restructurés pour répondre aux exigences MCH2.
- Comme de nombreux comptes ne se retrouvent plus dans les mêmes chapitres, il n'est pas possible de comparer cet exercice avec les exercices précédents. Seule une comparaison avec le budget 2022 est réalisable aisément. Dès l'an prochain, la comparaison avec l'exercice précédent sera à nouveau faisable.
- La présentation des comptes fournit une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (article 39 LFCo). Les comptes comprennent le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie, ainsi que les annexes aux comptes annuels (article 13 LFCo). Le compte de résultats présente les charges et les revenus des activités courantes de la commune ; le compte des investissements présente les dépenses et les recettes des réalisations à moyen et long terme de la commune (articles 15 & 16 LFCo).
- Selon le nouveau règlement communal des finances, les investissements sont activés à partir d'un montant de CHF 30'000.-. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats (article 3 du RFin). Dès le 01.01.2022, les durées d'amortissement correspondent à celles prévues à la directive n° 4 du SCom.

### *Bilan*

- Les actifs et passifs du bilan sont évalués selon le principe de la « vraie valeur », conformément aux articles 43, 44 et 45 LFCo pour les éléments des patrimoines financier et administratif.
- Afin de répondre à ces nouvelles normes, une réévaluation complète de tous les objets du patrimoine financier et administratif a été effectuée.
- La revalorisation du patrimoine financier a généré un ajustement de CHF 3'614.825.34. Cela concerne la dissolution des réserves non obligatoires créées dans les précédents exercices. Ce montant a été intégré dans le compte « 29990.00 Résultats cumulés des années précédentes ».

- La revalorisation du patrimoine administratif a généré un ajustement de CHF 1'824'215.29. Ce montant a été intégré dans le compte « 29500.00 Réserve revalorisation patrimoine adm. ».

Le montant a évolué comme suit en 2022 :

- Revalorisation du patrimoine administratif : CHF 1'824'215.29.
  - Dissolution au crédit du compte de fonctionnement 2022 : - CHF 182'421.53.
  - Solde à utiliser sur une période de 10 ans au maximum : CHF 1'641'793.76.
- Les diverses subventions reçues pour nos investissements ont été transférées de l'actif, en diminution des investissements concernés, et regroupés au passif dans les comptes « 2068 Subventions d'investissements » pour un montant total de CHF 2'805'478.87.
  - Suite à ces différents ajustements le total du bilan passe de CHF 16'956'505.00 à CHF 23'094'261.00 soit une augmentation de CHF 6'137'756.00.

## Compte de résultats

Le compte de résultats 2022 boucle avec un bénéfice de CHF 696'804.89 pour un total de charges de CHF 8'747'922.75 et un total de revenus de CHF 9'444'727.64. Le budget prévoyait un déficit de CHF 282'862.25.

Le total des charges du compte de résultat est inférieur de CHF 282'109.00 aux charges budgétées pour cet exercice. Par contre, le total des revenus est lui supérieur de CHF 697'558.00.

## Principales différences significatives entre les comptes et le budget de résultat 2022, par chapitre.

### 01 Législatif et exécutif (CHA -9.47%)

Charges inférieures de CHF 14'640.00 dues essentiellement aux honoraires pour conseils juridiques externes budgétisés dont la commune a eu recours de manière moins importante que prévue. Frais inférieurs au budget pour les affranchissements car aucune élection complémentaire n'a été nécessaire. Frais moins élevés que prévus pour les jetons de présence du conseil communal, des commissions financières et des naturalisations. Frais plus élevés par contre pour l'édition de l'info communale due à l'assemblée extraordinaire du 10 octobre.

### 02 Services généraux (CHA -7,02%)

Charges inférieures de CHF 58'018.00 dues essentiellement à des charges moins élevées que prévues pour les cotisations de la caisse de pension (erreurs lors de la budgétisation), à des fournitures de bureau et des frais de port inférieurs au budget. Seule la moitié de la conception d'un nouveau site internet a été facturée en 2022. Le solde sera facturé en 2023.

### 21 Scolarité obligatoire (CHA -3,11%)

Des charges inférieures de CHF 85'379.00 dues essentiellement à la participation à l'école secondaire ainsi qu'au SLPPI moins élevées que celles annoncées pour le budget.

#### **54 Famille et jeunesse (CHA +3,79 % REV - 5,35 %)**

Des charges supérieures de CHF 11'946.00 dues essentiellement aux frais d'étude pour l'aménagement de la crèche qui n'étaient pas prévus au budget. Loyer de l'appartement du bâtiment d'Onnens mis au budget (CHF 12'000.00), mais pas de locataire en 2022 en prévision des travaux pour la crèche.

#### **57 Aide sociale et domaine de l'asile (CHA - 19,79 %)**

Charges liées inférieures de CHF 77'875.00 à celles annoncées pour le budget.

#### **72 Traitement des eaux usées (CHA + 33.73% REV + 33.73%)**

Charges et revenus supérieurs de CHF 136 552.56 dus à la taxe de base. Prévue d'être abaissée lors du budget, cette modification a nécessité la révision du règlement qui a pris plus de temps que prévu. Cette baisse a été acceptée lors de l'assemblée du 12 décembre 2022 et sera effective dès 2023.

#### **73 Gestion des déchets (CHA -5.23%)**

Charges inférieures de CHF 10'206.00 dues essentiellement à une budgétisation trop haute des frais de ramassages des ordures ménagères, des charges ainsi que des frais du personnel.

#### **77 Protection de l'environnement, autres (CHA -37.8 %)**

Charges inférieures de CHF 15'861.00 dues essentiellement à des frais moins élevés que prévus pour le cimetière.

#### **91 Impôts (REV + 8.42 %)**

Augmentation du revenu total des impôts de CHF 512'542.00. Pour le budget, l'année fiscale en cours et les années précédentes ont été séparées. Selon une directive du Service des communes, seuls les revenus de l'année en cours doivent être budgétés.

A eux seuls les impôts sur le revenu des personnes physiques perçus pour les années précédentes représentent déjà CHF 524'801.00.

Augmentation de CHF 161'617.00 pour l'impôt sur les gains immobiliers, de CHF 46'033.00 pour l'impôt sur les mutations, mais diminution de l'impôt à la source de CHF 93'771.00.

#### **96 Administration de la fortune et des dettes (CHA -98.21%)**

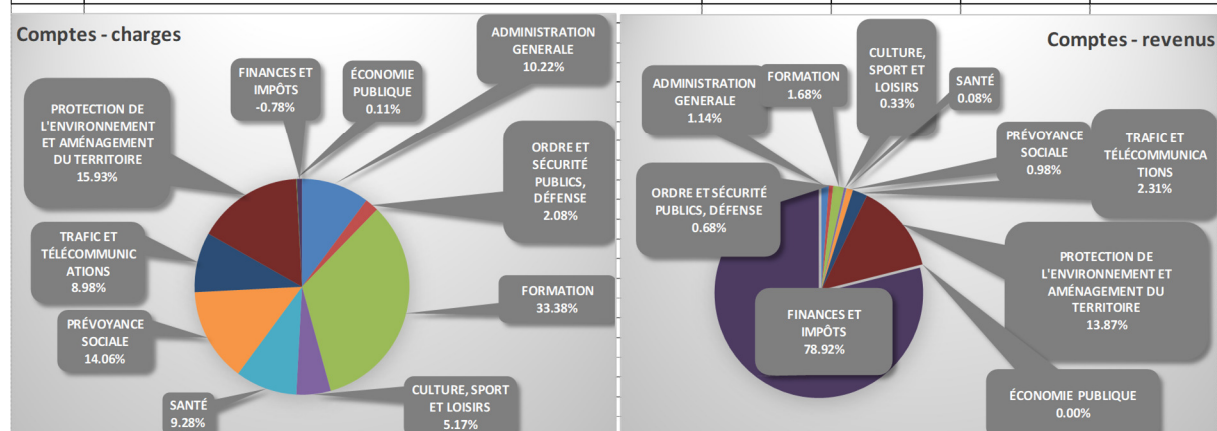
Charges inférieures de CHF 19'466.00 concernant les charges d'intérêts de la dette moins élevée que prévue, conséquence des bons résultats de l'exercice avec des liquidités à disposition pour les investissements.

#### **99 Postes non ventilables**

Dissolution de la provision pour l'assainissement de la caisse de pension. Selon les informations reçues par le Service des communes, une provision de CHF 250'000.00 avait été créée. Finalement seuls CHF 129'419.06 ont été facturés car plusieurs associations avaient déjà budgété la part communale dans leur propre budget.

## Compte de résultats 2022 - répartition des charges et revenus

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	908'509.46	107'452.75	981'169.00	108'485.00
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	184'699.15	64'322.40	183'889.75	66'522.00
2	FORMATION	2966'383.39	159'010.45	3053'633.75	150'548.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	459'196.29	31'406.43	468'645.30	25'556.00
4	SANTÉ	824'459.25	7'552.05	832'292.70	10'000.00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1249'689.98	92'756.14	1320'105.75	70'013.00
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	798'335.00	217'934.81	803'413.00	191'124.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	1415'771.46	1310'446.15	1309'690.50	1176'458.50
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	9'849.55		12'525.00	
9	FINANCES ET IMPÔTS	-68'970.78	7453'846.46	64'667.00	6948'463.00
	TOTALISATION	8747'922.75	9444'727.64	9030'031.75	8747'169.50
	<b>RÉSULTAT</b>	<b>696'804.89</b>			<b>282'862.25</b>



## Compte des investissements

2022 fut une année record pour les investissements avec un solde de dépenses de CHF 3'278'961.00, dû essentiellement au réaménagement de la route Chêne-Buchille à Lovens. Grâce aux très bons résultats de l'exercice 2022, la commune a pu financer avec ses liquidités le 48 % de ses investissements.

### Investissements terminés en 2022

Crédit d'investissement	Crédit voté en CHF	Crédit utilisé en CHF
Remplacement de la conduite « Rte de Corserey - bas du Sécheron	80'000.00	52'129.00
Raccordement du village de Lentigny à l'AESC (Suppression de la STEP)	1'150'000.00	986'417.20
Mise en séparatif secteur Derrey-la-Cabuche à Onnens	325'000.00	253'516.05

## Indicateurs financiers MCH2

Ces nouveaux indicateurs sont définis selon les articles 23 LFCo et 18 OFCo. Ils informent sur la santé financière de la commune et permettent des comparaisons entre les communes.

Il est important de relever que les indicateurs financiers dépendent souvent d'éléments très variables annuellement. Dans ce sens, il est dès lors nécessaire de les observer sur plusieurs années afin d'en déterminer leur réelle signification.

### 1. TAUX D'ENDETTEMENT NET **44.86%**

Dettes par rapport aux revenus fiscaux. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Avec une dette nette de CHF 2'956'057.26 et des revenus fiscaux de CHF 6'589'294.90, cet indicateur est bon. Au-delà des 100%, il devient suffisant et à partir de 150% il est qualifié de mauvais.

### 2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT **42 %**

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

Ce taux devrait dans l'idéal être supérieur à 80 %. Mais le total des investissements pour 2022 (CHF 3'202'894.85) est conséquent et l'autofinancement de CHF 1'305'001.45 déjà important. Cet indicateur est dans l'idéal à évaluer sur une période de plusieurs années car les investissements sont très variables d'une année à l'autre. Sur les 8 dernières années (2015-2022), le total des investissements est de CHF 9'440'630.00 pour un autofinancement de CHF 9'718'767.00 ce qui donne un degré d'autofinancement pour les années 2015 à 2022 de 103 %

### 3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS **0%**

Charge d'intérêts par rapport aux revenus courants. Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

Comme les charges d'intérêts des dettes sont compensées en totalité par le revenu des intérêts moratoires des impôts, ce taux est nul. Entre 0 % - 4 %, il est considéré comme bon, entre 4 % - 9 % suffisant et mauvais si supérieur à 9 %.

### 4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS **73 %**

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

Avec une dette brute de CHF 6'717'482.39 et des revenus courants de CHF 9'250'327.64, le taux de 73 % est considéré comme bon (entre 50 et 100 %), en dessous de 50 % il serait excellent, entre 100 et 150 % moyen, mauvais entre 150 et 200 % et critique si supérieur à 200 %.

## **5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS 30 %**

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité.

Avec une proportion des investissements brute de CHF 3'278'861.50 pour un total de dépenses de CHF 10'786'701.07, le taux de 30 % est considéré comme élevé. À partir de 40 %, il serait très élevé, entre 10 et 20 % moyen, et en dessous de 10 % faible. Comme pour l'indicateur 2, cet indicateur doit aussi être analysé sur une période plus longue car les investissements ne sont pas homogènes en proportion d'une année à l'autre.

## **6. PART DU SERVICE DE LA DETTE 5%**

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.

Avec un montant de CHF 439'189.89 pour le service de la dette et des revenus courants de CHF 9'154'367.99, ce taux de 5 % est très bon. En dessous de 5 %, ces charges sont considérées comme faibles, entre 5 et 15 % comme acceptables et fortes si supérieures à 15 %.

## **7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS CHF 1'398.32**

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Avec une dette nette de CHF 2'956'057.26 pour une population résidente de 2'114 habitants, cet endettement est considéré comme moyen. Il est faible entre CHF 0 et CHF 1'000.00, important entre CHF 2'501.00 et CHF 5'000.00 et très important si supérieur à CHF 5'000.00. Malgré des investissements importants, l'endettement a pu être maintenu à un niveau moyen grâce aux très bons résultats financiers des dernières années.

## **8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT 15%**

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Avec un autofinancement à hauteur de CHF 1'355'001.45 pour un total de revenus courants de CHF 9'154'367.99, ce taux est considéré comme moyen. Il est bon si supérieur à 20 % et mauvais si inférieur à 10 %.